

**CENTRE
D'INVESTIGATION
DE MÉDECINE INTERNE
(C.I.M.I.)**



Informations générales

Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Adresse postale

5415, boul. de l'Assomption
Montréal QC H1T 2M4
Téléphone: (514) 252-3400

Admission électorive

Si votre état nécessite une hospitalisation non urgente, vous serez appelé ultérieurement par le Service de l'admission. Vous comprendrez que, si l'urgence déborde, les patients de l'urgence ont priorité sur les demandes d'admission électorives. Si entre-temps vous décompensez (détérioration de votre état), vous pouvez toujours vous présenter à l'urgence.

Merci de votre collaboration et bienvenue en médecine interne

C.I.M.I.

5305, boul. de l'Assomption
Montréal, QC H1T 2H1
Téléphone : (514) 252-3400, poste 4619

Personnel de la clinique

Vous pouvez parler à notre commis intermédiaire, Madame Ninon Bossé, au poste 4619, pour toute information concernant vos rendez-vous.

Notre infirmière, Madame Myriam Toussaint, au poste 3230, répondra à toutes vos questions concernant votre état de santé.

Papier d'assurance

Si vous avez des formulaires d'assurance à faire remplir par votre médecin traitant, il faut vous adresser à lui par le biais du renseignement des médecins au poste 4558.

Congé

Si le médecin vous a donné congé, vous devrez obtenir une nouvelle demande de consultation pour le revoir.

Hospitalisation

Il se pourrait que suite à vos résultats d'examen, le médecin décide de vous hospitaliser. S'il n'y a pas de place à l'étage, on vous enverra à l'urgence en attendant d'avoir un lit.

Examens et prise de sang

Suite à votre visite, des prises de sang et des examens peuvent être prescrits par le médecin. Il est important de les faire pour qu'à la prochaine visite le médecin puisse vous prescrire le traitement approprié.

Notre commis intermédiaire, Mme Bossé, s'occupera de vous prendre certains rendez-vous. Pour d'autres examens tels que les résonances, vous devez attendre d'avoir l'appel de la radiologie. Pour les scans, vous devez téléphoner afin d'avoir un rendez-vous. Par la suite, il est important de nous aviser de la date de votre examen pour que nous puissions fixer votre prochain rendez-vous.

Autres rendez- vous

Si vous avez été vu par un externe ou un résident, il est possible que nous soyons obligés de vous faire voir par un autre externe ou résident, si le stage

effectué par ce dernier est terminé. C'est une situation plutôt rare et nous faisons tout notre possible pour l'éviter.

Heures de visite

La clinique est ouverte de 8 h à 11 h 30 et de 13 h à 16 h. Nous sommes fermés les fins de semaine et les jours fériés.

Nous vous rappelons qu'il ne s'agit pas d'une clinique sans rendez-vous. Pour toute urgence, consultez votre médecin de famille, votre C.L.S.C., info-santé ou toute clinique sans rendez-vous située dans votre région.

Demande de court-séjour

Certains examens peuvent nécessiter que vous passiez une journée à l'hôpital. C'est le cas pour les biopsies de moelle, artérielle ou scans, si vous êtes allergique à l'iode. Dans ce cas, c'est le Service de l'admission qui vous appellera pour vous fixer la date du rendez-vous.